
Compte-rendu du conseil Municipal n°5 du 10 juillet 2020

✓ **Enumération des pouvoirs :**

- Jacques MAHE à Jean-Marc DE LUSTRAC
- Richard BLET à Bruno CAMY
- Véronique SAVIN à Béatrice BOUSSETON
- Magalie ROUMAGNE à Isabelle MIOCIC

✓ **Signature de la feuille d'émargement**

- ✓ **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 26 juin 2020 à l'unanimité**

- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance : Maryse POTEL**

- ✓ **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR POINT 3 « Proposition de subvention exceptionnelle : Avenir de Vars »**

✓ **Ordre du jour :**

- 1) Elections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants 2
- 2) Débat d'orientations budgétaires 3
- 3) Proposition de subvention exceptionnelle : Avenir de Vars 4

1) Elections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants

Lecture des modalités de vote :

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de délégués à élire	5
Nombre de suppléants à élire	3

1.1. Mise en place du bureau électoral

M. Jean-Marc De LUSTRAC, maire a dénombré le nombre de conseillers présents ou représentés

Le maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir **M. Gérard HUET, Francis GARCIA / M. Damien BEAULIEU, Mme Milène CORINI.**

Mme Maryse POTEL est désignée en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

1.2. Mode de scrutin

Le maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

La liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Proposition de Liste :

Liste Jean-Marc De LUSTRAC

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Jean-Marc De LUSTRAC	Magalie ROUMAGNE
2	Elisabeth LASBUGUES	Damien BEAULIEU
3	Bruno CAMY	Isabelle MIOCIC
4	Maryse POTEL	
5	André PENAUD	

1.3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, procède au vote

Monsieur le Maire déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

1.4. Résultats de l'élection

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<u>19</u>
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
Nombre de suffrages exprimés	<u>19</u>

2) Débat d'orientations budgétaires

Sont retenus les projets suivants :

N°	OBJET
1	AGORA - PLACE DU FOURNIL ENROBE
2	AMENAGEMENT LOCAL Atelier école
3	ATELIERS MUNICIPAUX TRAVAUX
4	CHAMPS DU MOUSSI CANIVEAUX
5	CONTAINERS BACS JAUNES
6	CREATION DE WC PUBLICS
7	ECLAIRAGE PUBLIC DES HAMEAUX
8	ECOLE - CANTINE SCOLAIRE REPARATION DES GOUTTIERES
9	ECOLE - GARDERIE SCOLAIRE REPARATION DES GOUTTIERES
10	ECOLE ELEMENTAIRE REPARATION DES GOUTTIERES
11	ECOLE - REFECTOIRE DE LA CANTINE PLAFOND ET ECLAIRAGE
12	FDAC PAR CDC CŒUR CHARENTE
13	SALLES DES FETES : chauffage pressoir + sdf
14	MAIRIE AMÉNAGEMENT
15	MSAP A LA MEDIATHEQUE
16	POLE JEUNESSE - CLOTURE ANTI BRUIT ZONE SPORTIVE
17	RAMPE DE L'EGLISE ACCES PMR
18	SCHEMA D'ACCESSIBILITÉ
19	SIGNALISATION BATIMENTS + VILLAGES
20	STADE DE FOOT - TRAVAUX ECLAIRAGE
21	BORNES ET AFFICHAGE NUMÉRIQUE
22	ETUDE A2I CONCEPTION CHAMP DE LA FOIRE
23	VOIRIE ROUTE DE ROUHENAC / POLE JEUNESSE
24	PORTE MAIRIE
25	ACHAT DE TERRAINS
26	ACHAT DE BATIMENT
27	ACQUISITIONS TABLETTES
28	ACQUISITIONS LOGICIELS MAIRIE
29	TRACTOPELLE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3) Proposition de subvention exceptionnelle : Avenir de Vars

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Foire aux vins de Vars doit s'organiser pour les dégustations.

Considérant que cette structure ne bénéficie habituellement pas de subvention, les élus valident la prise en charge exceptionnelle du coût des verres. Ils souhaitent que la manifestation reste gratuite. Une subvention exceptionnelle est accordée pour un montant de 4 992 €.

Monsieur Penaud ne prend pas part au vote
18 VOTES POUR

A 21h45, la séance est levée.

Le Maire de VARS
Jean Marc de LUSTRAC

